

**Maurice Vincent**

**Intervention au conseil de communauté du 30 juin 2016**

**Financement de l'autoroute A 45**

Depuis 15 ans toutes les études sérieuses ont montré l'impossibilité concrète de rénover et d'élargir l'autoroute A 47 pour des raisons techniques et financières.

Ceci est connu de tous les élus qui ont analysé cette question. A cet égard la dernière étude du Conseil Régional ne s'imposait pas, si ce n'est pour actualiser des données déjà connues. De plus, aucun des principaux problèmes que pose la liaison autoroutière actuelle Saint-Etienne / Lyon ne seraient pas résolus par cette amélioration.

**Sur le plan économique**, le problème régulier de saturation, non seulement aux heures de pointe mais dès que le moindre incident survient sur un véhicule de particulier ou d'entreprises est évidemment majeur. De tels aléas, avec cette infrastructure sinueuse et dangereuse entre deux agglomérations de 400 000 et 1,2 million d'habitants sont uniques en France et constituent un handicap majeur pour l'accessibilité de notre territoire. La déclaration d'utilité publique a rappelé cette situation pénalisante qu'il est indispensable de surmonter. Et la seule solution pour alléger ces contraintes est de réaliser une nouvelle autoroute, l'A 45. S'il ne faut pas laisser croire que cette réalisation

résoudra tous les problèmes de notre agglomération, nous pouvons être certains qu'elle est un élément indispensable pour promouvoir notre territoire et son économie.

**Sur le plan environnemental**, chacun peut comprendre et respecter les opposants au projet. Parfois pour des raisons de fond (la conviction qu'il faut arrêter la croissance économique, par exemple) ou pour des raisons d'environnement local des communes concernées.

**Comme beaucoup, je ne pense pas qu'il faille arrêter la croissance**, source de progrès, mais qu'il faut la rendre plus juste socialement et compatible avec les enjeux environnementaux. Sur ce dernier point l'A 45 est l'une des dernières autoroutes à construire en France et n'affectera en rien le (bon) bilan de notre pays au regard du problème crucial et urgent de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, à l'horizon de 10 ans, quelques années après la mise en service de l'A 45, nous aurons une diminution considérable des émissions automobiles grâce au progrès des moteurs et à la généralisation des technologies hybrides. A l'horizon de 50 ou cent ans, période de référence pour décider d'une telle infrastructure, ce problème sera totalement résolu.

**Les inquiétudes environnementales des communes** traversées ne peuvent être ignorées. Certaines sont déjà prises en compte dans le projet mais il est exact qu'il faut veiller à une protection maximale des populations qui seront concernées. Toutefois, on ne peut pas ignorer non plus la situation actuelle des

habitants de la vallée du Gier et des quartiers de Saint-Etienne, très nombreux, qui bénéficieront directement eux, d'une amélioration réelle de leur environnement et des conditions de circulation existante.

**Reste la question politique et financière.** Au niveau politique, j'ai obtenu le soutien des présidents de la République Nicolas Sarkozy et François Hollande. C'était la condition pour aborder, maintenant, la dernière question, celle du financement.

Nous savions que l'offre de Vinci était exigeante en financement public et j'avais demandé qu'un effort de l'entreprise soit réalisé. **Il ne l'a pas été mais la contribution publique a été réduite à 790 millions par le jeu des actualisations d'indices.** J'ai noté avec satisfaction la **confirmation de l'engagement de l'Etat, malgré son coût (395 millions) preuve de la solidité de l'engagement présidentiel.** Restait la question du coût supportable pour Saint-Etienne Métropole, eu égard à ses finances. Avec l'annonce d'une participation de la Région à hauteur de 131 millions (contribution légitime que je regrette de n'avoir pu obtenir de l'exécutif régional précédent), cette hypothèque est levée puisqu'elle ramène aussi à 131 millions la contribution métropolitaine. **Ceci est compatible avec les finances de SEM, d'autant que celles ci ont été redressées de façon spectaculaire entre 2008 et 2014 et que le passage en communauté urbaine apportera 8 millions de plus chaque année.** Même si la présentation qui nous a été faite est certainement très optimiste compte tenu des nouvelles compétences de SEM). Toutes choses à mettre à l'actif de l'équipe que j'ai eu l'honneur de diriger. Je voterai donc cette

délibération qui parachève une démarche conduite de longue date par la très grande majorité des élus locaux. **Un point de vigilance toutefois : il va de soi que la participation de la Région ne saurait impacter négativement les autres engagements qu'elle a pris pour notre territoire, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, qui portent sur des projets stratégiques pour notre territoire.**